



# APPEL DE PROMOTION

## Avis de promotion au grade de caporal volontaire par avancement de grade

Le Conseil de la Zone de secours Hainaut-Est, en séance du 18 décembre 2020, a décidé de constituer une réserve de caporaux volontaires.

### **DESCRIPTIF DE FONCTION**

#### **VOTRE ROLE**

Le caporal collabore avec l'équipage d'un véhicule d'incendie (autopompe multifonctionnelle, auto-échelle, etc.). Il a des missions, compétences et responsabilités relatives à l'exécution et au soutien opérationnel lié aux domaines d'activité opérationnels. En outre, il exécute des missions données par le chef des opérations et lui notifie toujours ses constatations. Il utilise ensuite le matériel standard des véhicules d'incendie, complété éventuellement des moyens nécessaires d'autres véhicules.

Le caporal peut être mobilisé sur le terrain en tant que dirigeant opérationnel pour un groupe de maximum 3 collaborateurs, afin de réaliser les missions opérationnelles de la manière la plus effective, efficace et surtout sécurisée possible.

#### **QUELQUES TÂCHES-CLÉS ET DOMAINES D'ACTIVITÉ**

Le caporal doit agir en tant que :

L collaborateur opérationnel fonction de base, ce qui implique qu'il effectue les tâches d'exécution opérationnelles dans le cadre des missions de base afin de garantir le bon fonctionnement opérationnel de la zone.

Il lui faudra entre autres :

- lutter contre les incendies et les explosions au sens le plus large du terme ;
- sauver des personnes se trouvant dans des situations dangereuses, protéger leurs biens et assurer le soutien logistique des actions de sauvetage spécialisées ;
- limiter la libération de substances nuisibles à l'environnement et en assurer le nettoyage ainsi qu'assurer le soutien logistique des équipes spécialisées lors des interventions en cas d'incident impliquant des substances dangereuses ;
- effectuer divers travaux techniques (de sauvetage) en mettant à disposition du matériel de sauvetage spécialisé dans les circonstances les plus diverses.

2. collaborateur opérationnel (préparation), ce qui implique qu'il applique la politique de sécurité afin d'exécuter de manière sécurisée les opérations de secours.

Il lui faudra entre autres :

- participer à des exercices physiques, organisés par la zone ;
- participer à des exercices, formations, simulations, visites sur le terrain et formations complémentaires, axés notamment sur la connaissance du territoire de la zone.

3. dirigeant opérationnel ce qui implique qu'il agit en tant que responsable d'un petit groupe afin de garantir un secours de qualité supérieure, effectif et efficace lors des interventions.

Il lui faudra entre autres :

- décider de la méthode de travail optimale et de l'ordre adéquat des travaux à effectuer ; e choisir les appareils et les méthodes à utiliser, dans le cadre de la mission et des procédures opérationnelles convenues ;
- diriger et guider les collaborateurs directs au cours de l'intervention et "traduire" les instructions des supérieurs aux collaborateurs ; • prendre les mesures de sécurité adéquates et donner aux collaborateurs les instructions de sécurité adaptées ; • participer aux briefings opérationnels.

### **VOTRE SAVOIR-ETRE**

Vous avez :

- une excellente condition physique ;
- le sens du travail en équipe et aussi du travail bien fait ;
- le respect de la hiérarchie ;
- une grande maîtrise de vous-même ;
- la discrétion nécessaire à l'exercice de la fonction en intervention....

### ***CONDITIONS À REMPLIR À LA DATE DE CLÔTURE DE L 'APPEL***

1. Etre nommé au grade de sapeur-pompier;
2. Avoir obtenu au minimum la mention « satisfaisant » lors de la dernière évaluation ;
3. Etre titulaire du brevet B02.
4. Ne pas être sous le coup d'une sanction disciplinaire non radiée.

### ***EPREUVE DE PROMOTION***

Les épreuves de promotion de caporal sont organisées par l'Institut Provincial de Formation du Hainaut. Elles se composent, dans l'ordre suivant, de 3 épreuves:

1. Une épreuve physique éliminatoire
2. Une épreuve opérationnelle composée :
  - a) d'une épreuve écrite

b) d'une mise en situation pratique

En détail :

1. **L'épreuve physique** consiste à réaliser un parcours sportif de type « canadien » et des exercices spécifiques à la sécurité.

Les exercices du parcours à exécuter s'ordonneront en tenue de feu complète comme suit:

Le candidat doit initialement :

1. Endosser correctement l'ARI ;
2. Effectuer les tests de sécurité concernant l'utilisation de l'ARI .
3. Communiquer la pression de sa bouteille ;
4. Remettre la clé de son Bodyguard à l'évaluateur.

Et ensuite :

1. Effectuer un parcours de 2 fois 15 mètres avec une coupe de 45 millimètres de diamètre roulée ; marcher ensuite 15 mètres ;
2. Porter une échelle sur 15 mètres et la dresser ; marcher ensuite 15 mètres ;
3. Tirer un tuyau de 45 millimètres de diamètre rempli d'eau sur 30 mètres ; marcher 15 mètres ;
4. Monter et descendre trois fois 10 échelons d'une échelle ; marcher 30 mètres ;
5. Tirer deux tuyaux de 110 sur deux fois 15 mètres au moyen d'une corde ; marcher 15 mètres ;
6. Simuler un enfoncement de porte en déplaçant un pneu de poids lourd sur 50 centimètres ; marcher 15 mètres ;
7. Tirer une victime sur une distance de deux fois 15 mètres ; marcher 15 mètres ;
8. Monter et descendre deux fois 10 échelons de l'échelle ; marcher 30 mètres ;
9. Abaisser l'échelle ; marcher 15 mètres ;
10. Transporter deux bidons sur deux fois 15 mètres.

Les différents exercices du parcours seront reconnus au préalable par les candidats. Pendant l'exécution du parcours, l'évaluateur pourra, si nécessaire, rappeler l'enchaînement des épreuves.

Pour réussir, le candidat devra avoir respecté les règles de sécurité, effectuer le parcours en moins de 8 minutes sans avoir retiré son couvre-face.

A savoir : Ce test ne soustrait pas le candidat aux obligations en matière d'examen médical.

2. **L'épreuve opérationnelle**

a) Epreuve écrite testant les connaissances des règles de sécurité et du matériel.

NB : Cette épreuve représentera 40% de la cote globale et doit être réussie avec au moins 50% des points.

b) Epreuve pratique évaluant l'aptitude à mettre en place et utiliser l'ensemble du matériel et des outils nécessaires à accomplir les missions visées dans l'Arrêté royal du 10 juin 2014 déterminant les missions et les de sécurité civile exécutées par les zones de secours et par les unités opérationnelles de la protection civile.

NB : Cette épreuve représente 60% de la cote globale et doit être réussie avec au moins 50% des points.

Organisée sous forme de jeux de rôle, l'épreuve pratique vise à mesurer la justesse et la précision des actions accomplies par le candidat alors qu'il est soumis aux ordres d'un sous-officier. L'évaluation portera sur les fondamentaux suivants :

- la maîtrise des procédures d'intervention ;
- l'utilisation adéquate et adaptée du matériel en intervention ;
- la gestion de la sécurité en intervention.

Le candidat devra obtenir au minimum 60% des points au total de l'ensemble les épreuves pour être déclaré lauréat. L'épreuve de promotion aura lieu à :

Zone de Secours Hainaut-Est  
Rue de la Tombe, 112  
6001 Marcinelle

#### ***COMPOSITION DU JURY***

1. Commandant de zone ou son délégué ;
2. 3 officiers de la zone ;
3. Un agent CALOG de la gestion des ressources humaines.

#### ***MODALITÉS D'INTRODUCTION DE VOTRE CANDIDATURE***

Votre dossier de candidature doit être composé :

- d'une lettre de motivation ;
- d'un curriculum vitae ;
- d'une copie du brevet B02,

doit être envoyé pour le 05/02/2021 au plus tard, par courrier postal à l'adresse suivante :

Zone de Secours Hainaut-Est  
A l'attention du Commandant de zone  
Rue de la Tombe, 112  
6001 Marcinelle

A savoir : Toute candidature incomplète ou rentrée en retard à la date de clôture de l'appel à candidatures est considérée comme irrecevable.

Date de parution de l'appel : 05/01/2021

Major Fabrice PIERART  
Commandant de Zone  
Zone de Secours Hainaut-Est

Loïc D'HAeyer  
Bourgmestre de Fleurus  
Président de Zone  
Zone de Secours Hainaut-Est